

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 17 juillet 2023 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues, de la trésorière, madame Lise Lavigne et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin et monsieur Frank Pappas.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 5 juillet 2023 à 19 h 30.
4. Rapport du président sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
5. Adoption du règlement d'emprunt # AG-054-2023 décrétant une dépense au montant de 600 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement et de réparation de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson.
6. Mandat pour appel d'offres – Services professionnels Architecture – Travaux d'agrandissement et de réparations de la caserne des pompiers – Dossier # SI-202305-50.
7. Mandat pour appel d'offres – Services professionnels Ingénierie – Travaux d'agrandissement et de réparations de la caserne des pompiers - Dossier # SI-202305-51.
8. Désaffectation du surplus affecté.
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 8 membres.

AG-1244-07-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

AG-1245-07-2023

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 5 JUILLET 2023 À 19 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 5 juillet 2023 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mercredi 5 juillet 2023 à 19 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

Le président, monsieur Gilles Boucher, fait lecture et présentation du rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

En conformité avec l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022. Ces rapports ont été déposés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 5 juillet dernier.

Comme vous le constaterez, le rapport financier au 31 décembre 2022 démontre que la Ville est en bonne situation financière et qu'elle applique des principes de saine gestion.

Le présent rapport sera publié sur notre site Web www.lacmasson.com ainsi que l'intégralité du rapport financier au 31 décembre 2022 qui a déjà été publié sur internet le 6 juillet dernier.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Chères citoyennes et chers citoyens,

En conformité avec l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022. Ces rapports ont été déposés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 5 juillet dernier.

Comme vous le constaterez, le rapport financier au 31 décembre 2022 démontre que la l'Agglomération est en bonne situation financière et qu'elle applique des principes de saine gestion.

Le présent rapport sera publié sur notre site Web www.lacmasson.com ainsi que l'intégrité du rapport financier au 31 décembre 2022 qui a déjà été publié sur internet le 6 juillet dernier.

Nous traiterons des éléments suivants :

- Le rapport du vérificateur
- Le rapport financier 2022 sommaire de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et les faits saillants
- Les réalisations de 2022 provenant des activités d'investissement.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le rapport financier au 31 décembre 2022 a été vérifié par un vérificateur externe de la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. Son rapport démontre que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

LES REVENUS DÉTAILLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Au chapitre des revenus, l'Agglomération a réalisé des revenus de fonctionnement de l'ordre de 2 181 289 \$ soit 76 607 \$ supérieurs aux revenus budgétés.

	BUDGET 2022	RÉALISATIONS 2022	VARIATIONS
REVENUS			
Taxes	22 000 \$	21 561 \$	- 439 \$
Quote-parts	2 018 347 \$	2 017 748 \$	- 599 \$
Transferts	26 835 \$	110 298 \$	83 463 \$
Services rendus	26 500 \$	26 151 \$	- 349 \$
Amendes et pénalités	10 000 \$	3 939 \$	- 6 061 \$
Autres revenus d'intérêts	1 000 \$		- 1 000 \$
Autres revenus		1 592 \$	1 592 \$
TOTAL DES REVENUS	2 104 682 \$	2 181 289 \$	76 607 \$

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Sur le plan des dépenses encourues pour l'année 2022, un montant de 118 341 \$ n'a pas été dépensé par rapport au montant budgété de 1 793 429 \$. Les principaux facteurs de variation sont reliés à la vacance de postes occasionnée par une pénurie de main-d'œuvre dans tous les services municipaux et en matière de sécurité publique les dépenses ont été moindres que prévues concernant les services offerts par les ententes intermunicipales.

	BUDGET 2022	RÉALISATIONS 2022	VARIATIONS
--	----------------	----------------------	------------

CHARGES

Administration générale	311 900 \$	285 605 \$	- 26 295 \$
Sécurité publique	801 434 \$	728 488 \$	- 72 946 \$
Transport	370 871 \$	350 127 \$	- 20 744 \$
Santé et bien-être	5 000 \$	1 467 \$	-3 533 \$
Aménagement, urbanisme et développement	6 390 \$	1 175 \$	- 5 215 \$
Loisirs et culture	224 500 \$	231 840 \$	7 340 \$
Frais de financement	73 334 \$	76 386 \$	3 052 \$
TOTAL DES CHARGES	1 793 429 \$	1 675 088 \$	- 118 341 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	311 253 \$	506 201 \$	194 948 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 DÉCEMBRE 2022

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'Agglomération se terminant le 31 décembre 2022 est de 207 117 \$ portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 293 867 \$.

Quant à l'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2022, il se situe à 6 441 \$.

	BUDGET 2022	RÉALISATIONS 2022	VARIATIONS
EXCÉDENT AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Excédent (déficit) de l'exercice	311 253 \$	506 201 \$	194 948
Remboursement de la dette à long terme	- 311 900 \$	- 325 173 \$	-13 273 \$
AFFECTATIONS			
Activités d'investissement	- 16 100	- 10 549 \$	5 551 \$
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit de fonctionnement non affecté)		17 743 \$	17 743 \$
Excédent de fonctionnement affecté	34 545 \$	36 212 \$	1 667 \$
Réserves financières et fonds réservés	- 18 446 \$	-18 181 \$	265 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	648 \$	864 \$	216 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES		207 117 \$	207 117 \$

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME ET LES FONDS RÉSERVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- Au 31 décembre 2022, l'endettement total net à long terme de l'Agglomération était de 1 992 469 \$.
- Le rapport financier fait état du fonds de roulement dont le solde est de 19 114 \$.

LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DE 2022

Parmi les projets réalisés au cours de l'année 2022, nous retrouvons :

- Achat d'habits de combat pour le service incendie – 8 393.55 \$
- Achat d'équipement informatique – 2 155.19 \$
- Achat d'un véhicule tout terrain – 17 540.72 \$
- Réfection de la toiture du bâtiment 2 et 4, rue des Lilas – 51 511.98 \$
- Achat d'une laveuse à pression – 4 194.25 \$

MOT DE LA FIN

Au nom du conseil de l'Agglomération, nous sommes fiers de souligner l'énergie déployée par la direction générale et par notre équipe de gestionnaires pour tous les efforts consacrés à la recherche d'aides financières, pour leur travail rigoureux et leur dévouement quotidien au bon fonctionnement des services municipaux. En marge du leadership dont ils font preuve pour rallier leurs équipes, nous en profitons pour saluer et remercier tous les employés municipaux pour leur travail extraordinaire et leur expertise mise au service de la population.

Nous remercions également tous les bénévoles actifs pour leur implication indéfectible à notre communauté et nous considérons que c'est l'une de nos plus grandes richesses. Ensemble, continuons de créer un milieu de vie riche et dynamique où il fait bon vivre à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et à Estérel.

Et pour terminer, je tiens à remercier les membres du conseil municipal pour leur implication et tout le temps investi au cours de la dernière année.

Gilles Boucher
Président de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

AG-1246-07-2023

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-054-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 600 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MÊME MONTANT AFIN DE FINANCER LES COÛTS DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉPARATIONS DE LA CASERNE DES POMPIERS AU 9, CHEMIN MASSON.

ATTENDU qu'il est requis de procéder à des travaux d'agrandissement et certains travaux complémentaires de réparations tant intérieures qu'extérieures à la caserne des pompiers construite en 1989 et agrandie en 2012 au 9, chemin Masson ;

ATTENDU que selon l'estimation des coûts préparée par la trésorière, madame Lise Lavigne, datée du 3 juillet 2023, un emprunt au montant de 600 000 \$ incluant les services professionnels et autres frais est nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux ;

ATTENDU que ce projet a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et est toujours à l'étude pour son admissibilité ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné au préalable à la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 5 juillet 2023, par le président, monsieur Gilles Boucher qui a également procédé au dépôt du projet de règlement et à sa présentation à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le règlement numéro AG-054-2023 décrétant une dépense au montant de 600 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson soit et est adopté ; qu'il fait partie intégrante des présentes comme s'il était ici au long reproduit ; qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant l'approbation des personnes habiles à voter et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de sa promulgation par avis public.

QUE conformément à l'article # 556 de la Loi sur les Cités et Villes, qu'avis public soit publié à l'effet qu'un **registre pour les personnes habiles à voter sera tenu le 27 juillet 2023** de 9 h à 19 h au bureau municipal à l'hôtel de ville située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

QUE le règlement adopté de même que le résultat de la procédure d'enregistrement seront accessibles sur le site Internet www.lacmasson.com dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

AG-1247-07-2023

6. MANDAT POUR APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTURE – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉPARATIONS DE LA CASERNE DES POMPIERS – DOSSIER # SI-202305-50.

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt # AG-054-2023 décrétant une dépense au montant de 600 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson ;

ATTENDU le projet de devis pour services professionnels en architecture # SI-202305-50 tel que rédigé par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour appel d'offres sur invitations et contenant des critères de pondération ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le projet de devis pour services professionnels # SI-202305-50 et mandate le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., à procéder à l'appel d'offres en temps et lieu pour ce dossier conformément aux dispositions du règlement de gestion contractuelle et de la Loi en pareille matière.

AG-1248-07-2023

7. MANDAT POUR APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIEURIE – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉPARATIONS DE LA CASERNE DES POMPIERS - DOSSIER # SI-202305-51.

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt # AG-054-2023 décrétant une dépense au montant de 600 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson ;

ATTENDU le projet de devis pour services professionnels en ingénierie # SI-202305-51 tel que rédigé par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour appel d'offres sur invitations et contenant des critères de pondération ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le projet de devis pour services professionnels # SI-202305-51 et mandate le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., à procéder à l'appel d'offres en temps et lieu pour ce dossier conformément aux dispositions du règlement de gestion contractuelle et de la Loi en pareille matière.

AG-1249-07-2023

8. DÉSFFECTATION DU SURPLUS AFFECTÉ.

ATTENDU que plusieurs projets d'investissement ont été financés par l'affectation du surplus accumulé de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU que certains projets ont été réalisés à un coût moindre que celui initialement prévu ;

ATTENDU qu'il y a lieu de libérer les sommes résiduelles pour les retourner au surplus accumulé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la désaffectation du surplus affecté pour un montant global de 6 441.23 \$ selon chacune des résolutions mentionnées ci-dessous.

Résolution	Objet	Montant
AG-891-01-2018	Adoption prévisions budgétaires Agglo 2018	2 000.00 \$
AG-1037-06-2020	Caméras de surveillance – Quai municipal # SI-202005-37	38.07 \$
AG-1067-10-2020	Réparation drain de toiture 2 et 4, Lilas Toitures Hogue - # TP-202010-70	284.64 \$
AG-1068-10-2020	Réparation membrane toiture 70, chemin Masson Toitures Hogue - # TP-202010-71	351.07 \$
AG-1080-11-2020	Services de décontamination - 2-4, rue des Lilas - Le Décontaminateur Inc - # TP-202011-79 -	848.95 \$
AG-1091-12-2020	Acquisition habits et casques combat # SI-202012-105	471.97 \$
AG-1093-12-2020	Contrat entretien nettoyage conduits 4 Lilas # BÂT-202011-96	84.89 \$
AG-1102-02-2021	Achat de tablettes véhiculaires Kalliope et équipements # SI- 202102-17	2 361.64 \$
	TOTAL	6 441.23 \$

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-1250-07-2023

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever la séance.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Président

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

/jsl